ART. 20 N° **746**

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX, DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 746

présenté par M. de Mazières

ARTICLE 20

Après la première occurrence du mot :

« municipal »

supprimer la fin de l'alinéa 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification.